

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 17 décembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **17 décembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **10 décembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT – MME FOUET
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°12 – DA du 17/12/2019

Rapporteur : M. HUET

**Convention relative à l'organisation provisoire par le SMTSN
des services de mobilités sur le ressort territorial
de la Communauté de Communes du bassin de Pompey**

Dans le cadre d'une coopération plus étroite entre les membres du Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy (SMTSN) et afin d'améliorer la performance et la coordination des réseaux de transports, le Bassin de Pompey a rejoint par délibération du 22 juin 2017, un groupement d'autorités concédantes pour la passation d'une procédure de délégation de service public en matière de mobilité dans le Bassin de vie nancéien.

Le SMTSN, désigné coordonnateur de ce groupement, a ensuite lancé une procédure pour la passation d'une délégation de service public des mobilités suburbaines et intercommunales. Ce contrat porte sur l'exploitation des services de mobilité relevant des compétences des trois membres du groupement, à savoir : les services de mobilité intercommunaux de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les services de mobilité intercommunaux de la Communauté de Communes du Pays de Sel et Vermois, et les services suburbains du SMTSN.

Dans le cadre de cette procédure, une délibération relative au choix du délégataire et à l'approbation du contrat est inscrite à l'ordre du jour du comité syndical du SMTSN le 17 décembre 2019. Toutefois, l'ensemble des autorités concédantes du groupement n'a pas pu se réunir et délibérer pour approuver dans les mêmes termes le choix du délégataire et le contrat avant le 31 décembre 2019.

Afin d'assurer la continuité du service public du réseau Le Sit du Bassin de Pompey au-delà du 31 décembre 2019, le Bassin de Pompey a sollicité le SMTSN pour qu'il organise provisoirement, au titre de ses compétences facultatives, les services de mobilités du réseau Le Sit, en lieu et place du Bassin de Pompey.

L'organisation provisoire de ces services de mobilités par le SMTSN permet au Bassin de Pompey de disposer du temps nécessaire pour réunir son Conseil Communautaire en informant préalablement ses conseillers dans les formes de l'article L.1411-7 du code général des collectivités territoriales.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention relative à l'organisation provisoire des services de mobilité sur son ressort territorial de Mobilité.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention relative à l'organisation provisoire des services de mobilité sur son ressort territorial de Mobilité.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC